CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EN DROIT ET INSTITUTIONS JUDICIAIRES EN AFRIQUE

FORMATION

LES IMPLICATIONS PRATIQUES DU CODE DE PROCEDURE CIVILE COMMERCIALE SOCIALE ADMINISTRATIVE ET DES COMPTES A L'EGARD DES ACTEURS ECONOMIQUES

TERMES DE REFERENCE

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2012, du code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes a pour conséquence de bouleverser les principes et règles appliqués depuis toujours au Bénin par les praticiens du droit (magistrats, avocats, huissiers, etc.), mais également des acteurs économiques en général et des juristes d'entreprise en particulier.

Il s'agit en réalité d'un nouveau code qui régit toutes les procédures dans les matières civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes. La saisine des juridictions, la conduite des instances, la reddition des décisions, les voies de recours, les procédures particulières sont soumises à de nouvelles dispositions. La rédaction et la forme des actes extrajudiciaires, des notifications, les relations entre les acteurs économiques et les auxiliaires de justice qu'ils requièrent, la comparution devant les juridictions et bien d'autres matières ont subi des réformes. Ces réformes, pour la plupart, tendent vers une plus grande professionnalisation de la procédure et une exclusion du profane.

Or, l'activité économique débouche dans beaucoup de situations, sur des contentieux. La procédure commerciale n'a de sens que si les acteurs économiques savent tirer profit de l'institution des règles particulières de procédure prévues à cet effet. De même, la matière sociale est importante pour les entreprises qui sont appelées, assez régulièrement, à concilier, transiger, comparaître et être jugées en cas de différend avec leurs salariés.

Les acteurs économiques sont donc les consommateurs les plus importants de l'activité judiciaire, notamment des différentes décisions de justice. Ils sont également les bénéficiaires des prestations des auxiliaires de justice que sont les avocats, les huissiers de justice et les notaires. Ils doivent à cet effet être informés des règles que ces professionnels appliquent pour une meilleure appréciation des relations qu'ils entretiennent avec eux. Enfin, les acteurs économiques posent eux-mêmes des actes de procédures (saisine directe des juridictions, interruption de prescription, notification, conciliation, etc.). Lorsqu'ils choisissent ou ne peuvent être assistés ou représentés (actes courants, mesures conservatoires ou urgentes), ils doivent être en mesure de respecter les règles du procès et des actes de procédure.

Il est alors nécessaire que tous les acteurs économiques s'imprègnent du contenu du nouveau code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes, et s'adaptent à la mise en pratique de ses nouvelles dispositions, au moment où le code entrera en vigueur.

C'est donc pour les introduire à la pratique du nouveau code des procédures que le présent séminaire est organisé.

2- OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Renseigner les acteurs économiques sur le nouveau code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes et son entrée en vigueur ;
- Informer les participants sur les innovations essentielles du nouveau code de procédure civile, commerciale, administrative, sociale et des comptes ;
- Renforcer les capacités des responsables et du personnel des services juridiques et du contentieux des entreprises ;
- Faciliter la gestion des contentieux dans les matières commerciale et sociale ;
- Améliorer la qualité des relations entre les entreprises et les auxiliaires de justice ;
- Permettre aux entreprises de procéder elles-mêmes aux actes de procédure urgents ou courants aux fins de préserver leurs intérêts
- Etc.

3- CIBLE

La formation sur les implications pratiques du code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes est destinée :

- aux opérateurs économiques, gérants ou directeurs de sociétés de droit privé ou de droit public;
- aux responsables des services juridiques et du contentieux des entreprises, notamment des institutions financières ;
- au personnel des services juridiques et du contentieux des entreprises et des institutions financières ;
- aux agents chargés de la clientèle au sein des institutions financières ;
- aux centres d'arbitrage, de médiation, de conciliation ;
- aux praticiens (avocats, huissiers, etc.)
- aux porteurs de projets d'entreprise ou d'investissement au Bénin
- etc.

4- LIEU - CALENDRIER

La formation se déroulera au Novotel de Cotonou, les 19, 20 et 21 avril 2012.

Les points essentiels abordés sont :

- la présentation générale du nouveau code des procédures
- les innovations essentielles
- les implications structurelles vis-à-vis des acteurs économiques

Un calendrier détaillé sera adressé aux participants dès leur inscription.

5- CADRE DE LA FORMATION

Le Centre de Recherches et d'Etudes en Droit et Institutions Judiciaires en Afrique (CREDIJ) est un creuset d'études et de réflexions prospectives sur le droit et les institutions judiciaires africains. Il envisage des formations de troisième cycle dans ses matières de référénce. D'ores et déjà, il est le cadre de travail des chercheurs qui préparent des travaux universitaires, mémoires et thèses correspondant à ses centres d'intérêts. Le CREDIJ a également pour activité de contribuer à la formation des praticiens du droit, professionnels de la justice ou professionnels des entreprises. Ces formations sont orientées vers une meilleure mise en œuvre des réformes législatives qui interviennent.

Le CREDIJ a, à son actif, plusieurs formations à l'intention des agents de banque et établissements financiers, des avocats et des notaires sur les thèmes suivants :

- « Garanties et recouvrement de créances à l'épreuve des réformes du droit OHADA », Possotomé, du 14 au 18 novembre 2011
- « La pratique des garanties à l'épreuve de l'acte uniforme révisé portant organisation des sûretés », Possotomé, du 27 juin au 1^{er} juillet 2011
- « Le code de procédure civile, commerciale, administrative, sociale et des comptes, les actes uniformes révisés et la législation fiscale » à Possotomé, du 06 au 10 janvier 2012.
- « Les écritures d'avocat dans le contexte du code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes » à Possotomé du 02 au 05 mars 2012.

A la suite de ces différents séminaires, les participants ont ressenti le besoin et émis le vœu d'une formation des acteurs économiques aux nouveautés du code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative, et des comptes.

6- FORMATEUR

La formation est assurée par le Professeur Joseph DJOGBENOU, agrégé des facultés de droit, droit privé et sciences criminelles, enseignant à l'Université d'Abomey-Calavi, avocat au Barreau du Bénin, spécialiste de la procédure civile et du droit des affaires, conseil habituel de plusieurs institutions financières béninoises et de la sous-région.

7- METHODOLOGIE

La formation se déroule sous la forme de présentations magistrales, de séances de discussion, de séances d'exercices pratiques. Les présentations magistrales sont appuyées par des supports visuels auxquels ont droit les participants à la fin du séminaire.

Une place importante est faite aux échanges interactifs de sorte que les participants interviennent à tout moment sur les questions qui retiennent leur attention et puissent tirer le meilleur profit des réponses apportées. Les supports électroniques sont disponibles dès la fin de la formation. Le rapport général est adressé à chacun des participants.

La formation est sanctionnée par la remise d'une attestation à chacun des participants.

8- COUT ET INSCRIPTIONS

Le coût de la formation est de F CFA TROIS CENT CINQUANTE MILLE (350 000). Ce montant est payable, dès l'inscription, par chèque ou par virement sur le Compte BOA Bénin n°01699380172 CREDIJ.

Il donne droit, à :

- La formation proprement dite;
- Un kit de formation qui contient des supports et documents utiles à la formation, un carnet de prise de note, etc.
- Des pauses-cafés et le déjeuner.

Le nombre d'inscriptions attendues est de quarante (40) personnes.

Les inscriptions seront clôturées le 06 avril 2012, et seront reçues à l'adresse suivante en même temps que toute demande d'informations complémentaires.

Lot 957, Sikècodji Enagnon, Cotonou, Immeuble Fifamin, o1 BP 4452

Tél: 00229 90944323; 00229 95568375; Fax: 00229 21 32 38 91

E-mail: credija@credij.org; credija@yahoo.fr Site internet: www.credij.org